



Département de la Haute-Savoie (74)

**THONON
agglomération**

**- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Orcier -**

Légende :

- Réseaux :
- Fosse (ajout Nicot IC)
 - Réseau d'eaux pluviales
 - Réseau unitaire
- Divers :
- ▭ Contour de la commune
 - ▭ Contour PLU
 - ▭ Zone humide
 - ⊕ Sondage BRGM
 - ⊕ Sondage
 - ⊖ Bâtiments existants
 - ⊖ Bâtiments
 - ⊖ Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)
 - ⊖ Réseau hydrographique
- Niveaux de protection de captages :
- ▨ Immédiat
 - ▨ Rapproché
 - ▨ Éloigné

Vue d'ensemble :



Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

- **Vert** : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
 - > Infiltration obligatoire
 - > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
 - Infiltration totale (sans débit de fuite) si $K > 50 \text{ mm/h}$
 - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si $10 < K < 50 \text{ mm/h}$
- **Orange** : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
 - > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
 - si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
 - si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
- **Rouge** : Aptitude mauvaise à l'infiltration
 - (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
 - > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
 - > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.